

CHAMPIONNAT GRAND-EST MASTERS

30 mai 2026 – Villers-lès-Nancy

Stade municipal Roger-Bambuck
Avenue de Maron – 54600 Villers-lès-Nancy

RÈGLEMENT

1. Généralités

Les catégories Masters se conformeront au règlement général fixé par la CSO.

2. Modalités d'engagement

- **Aucune inscription sur place.**
- Tous les engagements (athlètes et officiels) devront respecter les instructions publiées sur le site de la Ligue du Grand-Est d'Athlétisme (LARGE) ou du club organisateur.
- **Engagements gratuits** pour les athlètes Masters du Grand-Est.
- Le championnat est **ouvert aux athlètes des autres ligues**, moyennant une participation forfaitaire de **10€ à régler à la Large Grand Est** à l'engagement
 - Un reçu sera délivré.

Clôture des engagements : vendredi 22 mai à 22 h.

Confirmation : au moins **40 minutes** avant l'épreuve choisie.

Officiels

- **1 officiel par tranche de 5 athlètes** (de 1 à 5 athlètes = 1 juge).
- Les concours ne pourront se dérouler qu'avec un **jury constitué**.
- Engagement des officiels **en ligne**.

3. Horaires

- Les horaires sont **provisoires** dans un premier temps.
- Ils seront publiés sur le site de la Ligue du Grand-Est et du club, puis éventuellement modifiés quelques jours avant la compétition selon le nombre d'engagés.
- **Le jour du championnat**, l'organisateur sera maître des horaires et pourra regrouper des catégories si le bon déroulement des épreuves l'exige.
 - Toute modification sera annoncée au micro afin de permettre aux concurrents d'adapter leur échauffement.

4. Catégories

- Championnat ouvert à tout athlète **âgé de 35 ans minimum la veille de la compétition.**
- **Aucune exception** ne sera accordée.

Limitation des épreuves

- **4 épreuves maximum** par athlète.
- Dont **3 au plus dans la même famille** :
 - Courses / Sauts / Lancers

5. Modalités techniques

- Poids des engins, hauteurs et intervalles des haies respecteront les **spécificités WMA.**
- Les **engins personnels** devront obligatoirement être soumis à une **pesée estampillée.**

Nombre d'essais

- **4 essais** pour les lancers et les sauts en distance.

Triple saut

- Planches proposées : **5 m** et **7 m.**

Montées de barre

- **Hauteur** : progression de 3 cm.
- Une **barre de départ** pourra être choisie d'un commun accord entre le juge-arbitre et les athlètes concernés.

6. Départs

- Les **starting-blocks ne sont pas obligatoires** pour les catégories **F/M50 et plus**.
- **Départ en trépied autorisé** conformément au règlement WMA.
- Pour un(e) athlète plus jeune présentant un **réel problème physique**, le juge-arbitre pourra autoriser un **départ debout**.
 - Dans ce cas, **aucun record ne pourra être homologué**.

Faux départ

- **Un seul faux départ** sera toléré par course.
- Tout **second faux départ** entraînera l'**élimination immédiate** du concurrent.

7. Sprint

- **Pas de finales**.
- Classement **au temps**, par catégorie d'âge, en cas de séries multiples.
- Dans la mesure du possible, les courses seront organisées **par catégories d'âge**.

8. Récompenses

- **Seul le vainqueur** de chaque épreuve et de chaque catégorie d'âge montera sur le podium.
- Il recevra la **médaille de champion(ne) régional(e) du Grand-Est**.
- Les podiums auront lieu **dès l'officialisation des résultats** de chaque épreuve.

En cas d'absence, la médaille sera conservée par le représentant de la Commission Masters.

9. Dispositions finales

Pour toute question ou situation non prévue dans le présent règlement,

il conviendra de contacter :

Éric Mielle

Président de la CRAM

Ligue d'athlétisme du Grand-Est